# VINGT-DEUXIÈME CONFÉRENCE

## DE CASSIEN

### AVEC L'ABBÉ THÉONAS

---

### DES SOUILLURES INVOLONTAIRES

---

Causes des souillures involontaires. — Moyens de les combattre. — Elles ne doivent pas être un obstacle à la communion. — Il faut prier humblement et avec persévérance. — Eunuques de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Privilége des vierges. — La pureté vient de Dieu seul. — De l'apparence du péché et des fautes du juste.

1. Sept jours s'étaient écoulés et le temps pascal était passé, lorsque vers le commencement de la nuit, après le repas du soir, nous entrâmes dans la cellule du bienheureux Théonas, pour avoir l'entretien qu'il nous avait promis. Le saint vieillard nous reçut avec un visage joyeux, et nous adressa ainsi le premier la parole.

L'ABBÉ THÉONAS. J'admirais que votre ardeur à

vous instruire vous permît d'attendre sept jours la réponse à la question que vous m'aviez faite et d'accorder un si long délai à votre débiteur qui ne l'avait pas demandé. Il est bien juste qu'après avoir eu tant d'indulgence à mon égard, je ne diffère pas à m'acquitter. C'est là une bonne affaire; plus on paie, plus on s'enrichit, et celui qui reçoit n'ôte rien à celui qui donne. Il y a double avantage à distribuer les richesses spirituelles; car non-seulement on est utile à celui qui nous écoute, mais, en l'instruisant, on excite en soi-même le désir de la perfection. Votre ardeur est donc un profit pour moi et votre zèle me fait rougir; car je resterais dans ma langueur, et je n'aurais dans l'esprit rien de ce que vous désirez, si votre ferveur ne m'avait tiré de mon sommeil et rappelé aux choses spirituelles. Voyons donc maintenant la question que le manque de temps nous a fait différer.

2. Il me semble que votre question était complexe. Pourquoi lorsque nous jeûnons avec moins de rigueur, sentons-nous moins l'aiguillon de la chair; et pourquoi souvent, au contraire, lorsque nous jeûnons davantage et que notre corps est comme épuisé par la pénitence, sommes-nous plus agités par la tentation et en ressentons-nous davantage, pendant le sommeil, les fâcheux effets?

3. Nos anciens attribuent à trois causes ces souillures involontaires : elles viennent ou d'un excès de nourriture, ou d'un défaut de vigilance de l'esprit, ou d'une ruse de l'ennemi. Il est certain d'abord

que la gourmandise excite en nous la concupiscence et que ces mouvements ne viennent pas de notre abstinence présente, mais de nos excès passés. Ce que nous avons donné de trop à notre corps agit à notre insu, lorsque nous sommes affaiblis par l'austérité des jeûnes. Aussi devons-nous non-seulement nous abstenir des aliments les plus succulents, mais nous contenter de la nourriture la plus ordinaire; et il faut même prendre garde d'user de pain et d'eau à satiété, afin de conserver la pureté du corps que nous aurons acquise, inaltérable comme celle de notre âme. Nous sommes cependant obligés de reconnaître que bien des personnes, sans prendre ces précautions, à cause de leur tempérament ou de leur âge, éprouvent plus rarement ou ne ressentent même pas ces fâcheux effets; mais il y a une grande différence entre la paix de celui qui n'a pas à combattre et le triomphe qu'on obtient par de glorieux efforts. La vertu de ceux qui surmontent tous les vices, tient du miracle, tandis que la sagesse de ceux que protége la faiblesse de leur tempérament est plutôt un repos qu'un mérite.

La seconde cause de ces accidents vient de l'âme, qui ne s'applique pas assez aux exercices spirituels capables de former en elle l'homme intérieur; elle s'accoutume ainsi à une certaine paresse qui l'empêche d'apercevoir les tentations des mauvaises pensées, et de désirer, comme elle le devrait, la parfaite pureté du cœur, s'imaginant qu'elle consiste seulement dans les austérités extérieures. Ce défaut de

jugement et de vigilance fait que l'âme reste ouverte aux pensées dangereuses, et qu'elle conserve même les germes de toutes ses anciennes passions; et tant qu'elles sont ainsi cachées dans les replis du cœur, elles peuvent, malgré les rigueurs du jeûne, troubler le sommeil par des songes voluptueux. Il y a donc là faute de l'âme au moins autant que cause naturelle, et nous devons l'éviter avec la grâce de Dieu, en veillant sur notre esprit comme sur notre corps. Il faut arrêter nos pensées dès le principe, pour qu'elles ne nous entraînent pas plus loin et ne produisent pas, pendant la nuit, des impressions fâcheuses.

Il y a enfin une troisième cause. Nous avons beau prendre tous les moyens de conserver la continence, et désirer acquérir, par la mortification de l'esprit et du corps, la pureté parfaite, plus nous faisons d'efforts, plus l'ennemi jaloux nous attaque pour troubler notre conscience, en nous humiliant par l'apparence du péché; et il agit ainsi, surtout les jours où nous désirons être le plus agréables à Dieu. Il cherche, sans qu'il y ait consentement de notre part et même égarement de notre imagination, à souiller notre corps pour que nous n'osions pas approcher de la sainte Communion. Il tourmente souvent de la sorte ceux qui commencent et qui n'ont pas affaibli leur corps par de longs jeûnes, afin de les tromper et de les détourner des austérités de la pénitence, en leur persuadant que ses rigueurs seraient un obstacle plutôt qu'un moyen

pour acquérir la pureté, puisque plus ils jeûnent, plus ils semblent s'en éloigner; ils pourront prendre en horreur et regarder comme une ennemie la pénitence, qui est, au contraire, la maîtresse et la nourrice de la pureté.

Nous ne devons pas combattre chaque vice pour le mal qu'il nous fait par lui-même, mais parce qu'il ne se contente pas de son empire et qu'il entraîne avec lui tout le cortége des autres vices, afin de multiplier nos chaînes. Il faut, par exemple, vaincre la gourmandise, non-seulement parce qu'elle nous corrompt en nous surchargeant de nourriture et en allumant en nous le feu de la concupiscence, mais encore parce qu'elle nous porte à la colère, à la fureur, à la tristesse, et qu'elle nous rend esclaves des autres passions. Car lorsqu'on nous donne nos aliments plus tard ou moins bien apprêtés, si nous sommes dominés par la gourmandise, nous éprouverons sur-le-champ des mouvements de colère; et si nous aimons les mets délicats, nous ne pourrons échapper à la passion de l'argent afin de nous procurer de somptueux festins. Cette passion est elle-même étroitement unie à la vaine gloire, à l'orgueil et à une foule de vices. Dès qu'un seul vice se fortifie en nous, il en développe une foule d'autres.

4. L'ABBÉ GERMAIN. Dieu a permis que nous traitions ce sujet pour nous donner le courage de vous adresser une question que nous n'aurions pas osé vous faire sans cela. Lorsque nous devons communier, faut-il, si nous avons éprouvé quelques souillures

involontaires, nous approcher ou nous éloigner de la sainte Table ?

5. L'ABBÉ THÉONAS. Tous nos soins doivent tendre à conserver une entière pureté, surtout lorsque nous nous préparons à nous approcher de l'autel, et notre vigilance doit redoubler pour que nos sens ne soient pas troublés pendant la nuit qui précède la sainte Communion. Mais si la malice de l'ennemi, pour nous priver de la nourriture céleste, nous trompe par ses illusions et veut nous persuader qu'une chose naturelle et involontaire est un obstacle à notre sanctification, nous pouvons et nous devons nous approcher avec confiance de la source de toute grâce.

Si nous sommes cause, d'une manière quelconque, de cette souillure, nous devons nous rappeler avec tremblement cette parole de l'Apôtre : « Celui qui mange le pain et qui boit le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que l'homme s'éprouve donc lui-même et qu'il mange ensuite de ce Pain et qu'il boive de ce Calice. (I Cor., XI, 27.) Car celui qui mange et boit indignement, mange et boit son jugement, ne discernant pas le corps du Seigneur ; » c'est-à-dire qu'il ne distingue pas cette nourriture céleste de nos aliments grossiers, puisqu'il ne la prend pas avec la pureté d'esprit et de corps qu'elle réclame. L'Apôtre ajoute : « Aussi, parmi vous, beaucoup sont faibles et infirmes, et beaucoup dorment. » Ce sont ces Communions qui causent les maladies et les morts spirituelles. Beaucoup qui ne craignent pas de s'approcher ainsi de la sainte Table

affaiblissent la foi dans leur âme, éprouvent les langueurs des passions et s'endorment dans le péché sans que rien puisse les réveiller de cet assoupissement mortel. » Enfin l'Apôtre dit : « Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés » (I Cor., 30), c'est-à-dire, si nous nous jugeons indignes de recevoir les sacrements, toutes les fois que nous sommes blessés par la concupiscence, nous nous appliquerons davantage à nous purifier par la pénitence, afin de le faire plus dignement et de n'être pas punis par les maladies spirituelles que Dieu nous envoie pour nous forcer à recourir aux remèdes qui guériront nos blessures, et à éviter, par les peines si passagères de cette vie, les châtiments qui attendent les pécheurs dans l'autre. C'est ce qui est expressément déclaré dans le Lévitique : « Tous ceux qui seront purs mangeront des chairs; mais celui qui mangera des chairs du sacrifice offert au Seigneur, et qui aura quelque souillure, périra devant le Seigneur. » (Lév., VII, 19.) Dans le Deutéronome, l'impur est aussi séparé du camp des fidèles : « Si parmi vous quelqu'un est souillé par quelque songe pendant la nuit[1], qu'il sorte du camp ; qu'il ne revienne pas avant de s'être lavé dans l'eau vers le soir, et qu'il ne rentre dans le camp qu'après le coucher du soleil. » (Deut., XXIII, 10.)

6. Pour vous montrer plus clairement que souvent ces souillures viennent de l'artifice du démon, nous connaissons un frère qui avait obtenu, par sa vigilance et son humilité, une grande pureté de cœur et de corps, mais dont l'imagination était troublée, la nuit,

toutes les fois qu'il se préparait à recevoir la sainte Communion, le dimanche. Après s'être éloigné longtemps de l'autel, il voulut cependant consulter ses supérieurs dans l'espoir de trouver auprès d'eux un bon conseil et un remède à sa douleur. Ces médecins de l'âme examinèrent d'abord si le mal ne venait pas d'une trop grande abondance de nourriture; mais ils reconnurent que ce ne pouvait être la cause de ce dont se plaignait le solitaire, puisqu'ils savaient quelle était son abstinence, surtout à l'approche des grandes fêtes, où il était le plus éprouvé. Ils recherchèrent alors si le trouble de son imagination ne venait pas de la faute de l'âme; car les hommes les plus austères, les plus épuisés par le jeûne, sont exposés à ces illusions, lorsqu'ils s'enorgueillissent de leur pureté corporelle et qu'ils attribuent à leurs efforts la chasteté qui est un don de Dieu. Ils lui demandèrent donc s'il croyait pouvoir par lui-même acquérir cette vertu. Cette pensée impie l'indigna, et il déclara humblement que s'il se conservait pur, les autres jours, ce ne pouvait être que par le secours de la grâce divine.

Les supérieurs reconnurent as un artifice du démon dans ces accidents; et puisqu'on ne pouvait les attribuer ni à l'âme, ni au corps, ils conseillèrent au religieux de s'approcher sans crainte, de la sainte Table, de peur qu'en s'obstinant à en rester éloigné, il ne tombât dans les piéges de l'ennemi, qui voulait le priver du corps de Notre-Seigneur et lui ôter le moyen le plus puissant de sanctification et de salut. On vit bien que ces illusions étaient l'œuvre du

démon ; car elles cessèrent par la vertu du corps de Jésus-Christ. La ruse de l'ennemi fut découverte et la sagesse des supérieurs prouvée ; il était évident que ces souillures involontaires ne venaient ni de l'esprit, ni du corps, mais de l'action du tentateur.

Si nous voulons donc nous délivrer de ces songes, ou du moins les rendre très-rares, nous devons demander à Dieu, humblement et avec persévérance, le don de la pureté et nous y préparer par une grande sobriété dans le boire et le manger, car tout excès de nourriture entretient en nous les mouvements de la concupiscence, et il faut faire tous nos efforts pour les arrêter. Il faut, premièrement, vaincre la fornication, « afin que, selon l'Apôtre, le péché ne règne pas dans notre corps mortel et nous fasse obéir à ses désirs déréglés » (Rom., VI, 12); secondement, calmer et endormir toute puissance de la chair, « afin de ne pas faire servir nos membres comme des armes d'iniquité pour le péché » (Ibid., 13); troisièmement, après avoir dégagé l'homme intérieur de tout attrait au plaisir, nous offrir à Dieu, comme vivants, de morts que nous étions, « afin qu'arrivés à la paix complète de nos sens, nous puissions consacrer nos membres à la justice de Dieu et non à la volupté. » (Rom., VI, 19.)

Quand nous serons affermis dans cette pureté, le péché ne règnera plus en nous ; car nous ne sommes plus sous la loi qui, en recommandant le mariage, entretenait, pour ainsi dire, en nous la concupiscence, mais nous sommes sous la grâce, qui, en nous conseillant la virginité, étouffe tous les mouvements de la

chair et combat la sensualité jusque dans le mariage. Nous devenons ainsi semblables à ces eunuques qui méritent les louanges du prophète Isaïe, et nous nous rendons dignes des récompenses qu'il leur promet : « Car, voici ce que dit le Seigneur aux eunuques qui gardent mon sabbat, qui choisissent ce que je veux et qui sont fidèles à mon alliance : Je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un lieu et un nom meilleur que des fils et des filles ; je leur donnerai un nom éternel qui ne périra jamais. » (Isaïe, LVI, 14.) Qui sont ces fils et ces filles auxquels les eunuques sont tellement préférés qu'ils recevront un nom et un rang meilleur, sinon ces saints de l'Ancien Testament qui, en vivant dans le mariage, ont mérité l'adoption des enfants de Dieu, par l'observance de ses commandements? Quel est ce nom qui leur est promis comme leur plus grande récompense, si ce n'est le nom du Christ qu'ils doivent recevoir et dont le Prophète a dit : « J'ai donné à mes serviteurs un autre nom dans lequel celui qui doit être béni sur terre sera béni en Dieu, qui est la Vérité; et celui qui jure sur la terre jurera en Dieu, qui est la Vérité » (Isaïe, LXV, 15) ; et encore : « Vous recevrez un nom nouveau que le Seigneur lui-même a prononcé. » (Isaïe, LXII, 2.)

Les âmes pures auront pour récompense le privilége si grand et si précieux « de chanter continuellement ce cantique qu'aucun saint ne peut chanter, sinon ceux qui accompagnent partout l'Agneau, parce qu'ils sont vierges et qu'ils ne se sont pas souillés avec les femmes. » (Apoc., XIV, 4.) Si nous voulons acquérir

cette gloire sublime des vierges, faisons tous nos efforts pour conserver cette pureté de l'âme et de l'esprit, afin de n'être pas du nombre de ces vierges folles, qui sont ainsi appelées parce qu'elles étaient seulement chastes de corps, mais qu'elles n'avaient pas dans leur vase cette huile de la pureté intérieure, sans laquelle s'éteint bientôt la gloire et l'éclat de la virginité corporelle. Il faut nécessairement que l'huile de cette pureté intérieure alimente la chasteté extérieure de l'homme et qu'elle la préserve ainsi sans cesse de toute souillure. Les vierges folles ne méritent pas d'entrer dans la demeure glorieuse de l'Époux avec les vierges sages, qui ont conservé leur esprit, leur âme et leur corps sans souillure pour l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce sont là les vierges véritables et sans tache du Christ; ce sont là ces admirables eunuques qui non-seulement ne craignent pas le mal, mais ne peuvent y tomber, parce que non-seulement ils ont brisé les liens de l'impureté, mais qu'ils ont encore triomphé des moindres mouvements de la concupiscence et qu'ils les ont tellement affaiblis dans leur chair, que, loin d'en goûter le plaisir, ils n'en éprouvent pas même la tentation.

7. Nous devons tellement mettre notre cœur sous la garde de l'humilité, que nous soyons toujours persuadés que nous ne pourrons jamais parvenir seuls à ce degré de pureté, et que, même en faisant, avec la grâce de Dieu, tout ce que nous venons de dire, nous ne serons cependant pas encore dignes de com-

munier. Car la sainteté de cette Manne céleste est si grande, que personne dans une chair terrestre ne peut par lui-même mériter d'en approcher et ne la reçoit que par une bonté toute gratuite du Seigneur. Personne ensuite ne peut être assez sur ses gardes, dans le combat du monde, pour ne pas recevoir quelque atteinte de l'ennemi, pour ne pas pécher, rarement ou légèrement peut-être, par ignorance, négligence, vanité, surprise, pensée, nécessité, oubli. Quand même il serait arrivé à ce degré de vertu où il pourrait dire avec l'Apôtre : « Pour moi, je m'inquiète peu d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit ; je n'ose pas me juger moi-même, quoique ma conscience ne me reproche rien » (I Cor., IV, 3), il doit cependant être persuadé qu'il n'est pas exempt de péché ; car l'Apôtre ajoute : « Mais je ne suis pas justifié pour cela ; » c'est-à-dire : Ce n'est pas en me croyant juste que je possèderai la vraie gloire de la justice, et ma conscience a beau ne rien me reprocher, je ne suis pas pour cela exempt de tout péché ; car bien des choses se cachent dans ma conscience, et ce que j'ignore et ne voit pas, Dieu le voit et le connaît. « Aussi, dit encore saint Paul, c'est le Seigneur qui est mon juge. Celui qui pénètre les secrets des cœurs peut seul ne pas se tromper. »

8. L'ABBÉ GERMAIN. Vous avez dit qu'il n'y a que les saints qui doivent participer aux saints mystères, et vous ajoutez maintenant qu'il est impossible à l'homme d'être complétement exempt de péché. Si personne n'est exempt de péché, personne n'est saint,

et personne, par conséquent, ne pourra participer au corps de Jésus-Christ et espérer le royaume du ciel, qui n'est promis qu'aux saints.

9. L'ABBÉ THÉONAS. Il faut reconnaître qu'il y a bien des saints et des justes; mais il y a une grande différence entre être saint ou sans tache. On peut dire que quelqu'un est saint parce qu'il est consacré au culte divin; car ce nom s'applique non-seulement aux hommes, mais encore aux lieux, aux vases et aux meubles du temple, comme on le voit dans l'Écriture; mais c'est de Jésus-Christ seulement qu'on peut dire qu'il est sans péché, car l'Apôtre lui en fait une gloire spéciale lorsqu'il dit : « Il n'a pas fait de péché (1). » (I S. Pierre, II, 22.)

Cette louange si belle eût été indigne de la Majesté divine, si nous avions pu nous-mêmes traverser la vie sans aucune souillure. Aussi l'Apôtre dit encore aux Hébreux : « Nous n'avons pas un pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités ; car il a été éprouvé comme nous, excepté par le péché. » (Hébr., IV, 15.) Si nous avions pu, dans notre faiblesse, participer à ce divin privilége du Pontife suprême et être tentés sans être atteints par le péché, pourquoi l'Apôtre aurait-il considéré cette gloire de Jésus comme le mettant si au-dessus des hommes ? C'est donc là une différence qui le distingue de nous. Il a été tenté sans péché, tandis que nous le sommes, en en subissant les atteintes. L'homme a beau être fort et courageux, il n'échappe pas aux

(1) La sainte Vierge partage cette gloire par son immaculée conception.

traits de ses ennemis; sa chair n'est pas une armure invulnérable qui le préserve du danger des combats; il n'y a que Celui dont la beauté l'élève au-dessus des enfants des hommes, qui a pris une chair fragile et s'est assujetti à la mort, sans pouvoir être atteint cependant de la moindre souillure.

10. Il a été tenté comme nous, premièrement par la gourmandise. Le serpent qui avait ainsi séduit Adam voulut le tromper, après son jeûne, par le désir de la nourriture : « Si vous êtes Fils de Dieu, dites à ces pierres de se changer en pain. » (S. Matth., IV, 3.) Mais cette tentation ne porta pas Notre-Seigneur au péché; et quoiqu'il put faire ce qu'on lui proposait, il repoussa une nourriture qui lui serait venue du tentateur, en disant : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » (Deut., VIII, 3.) Il fut, en second lieu, tenté, comme nous, de vaine gloire, lorsqu'il lui fut dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas. » (S. Matth., IV, 6.) Mais il n'est pas pris par cette ruse du démon, et il repousse le tentateur par un texte de l'Écriture : « Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu. » (Deut., VI, 16.) Enfin, il est tenté, comme nous, d'orgueil, lorsque le démon lui promet tous les royaumes du monde et leur gloire; il méprise et confond sa malice en lui répondant : « Retire-toi, Satan, car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui. » (Ibid.) A l'exemple de Jésus-Christ, nous devons repousser les ruses et les attaques de l'ennemi par l'autorité des saintes Écritures.

Notre-Seigneur fut encore tenté d'orgueil, comme nous, lorsque le tentateur lui fit offrir par les hommes le royaume qu'il avait refusé lorsqu'il le lui avait offert lui-même; ce fut aussi sans pouvoir le porter au péché : « Car Jésus, ayant connu qu'on venait l'enlever pour le faire roi, s'enfuit de nouveau seul sur la montagne. » (S. Jean, VI, 15.) Il fut tenté, comme nous, lorsqu'il eut à supporter les fouets, les soufflets, les crachats et enfin le supplice de la croix; mais aucun de ces outrages ou de ces tourments ne put faire naître en lui la moindre indignation, puisque sur la croix, sa miséricorde lui faisait dire : « Mon Père, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font. » (S. Luc, XXIII, 34.)

11. Comment comprendre l'Apôtre lorsqu'il dit que « Notre-Seigneur est venu dans la ressemblance de notre chair de péché » (Rom., VIII, 3), si nous pouvions avoir comme lui une chair exempte de la tache du péché? L'Apôtre déclare bien que c'est un avantage dont il jouit seul, lorsqu'il dit : « Dieu a envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair du péché. » Car nous devons croire que Notre-Seigneur, en revêtant véritablement la nature humaine, n'a pas pris avec elle le péché, mais seulement l'apparence du péché. Cette apparence ne peut s'appliquer à la chair elle-même, comme les hérétiques le prétendent, mais seulement à la ressemblance du péché; car il avait une chair véritable et il ressemblait aux pécheurs, à l'exception du péché. Il en avait la nature sans en avoir les vices et les

mœurs. Il avait la ressemblance de la chair du péché, lorsqu'il demandait comme un homme ignorant et inquiet de sa nourriture : « Combien avez-vous de pains? » (S. Marc, VI, 38.) Mais sa chair n'était pas plus sujette au péché que son âme à l'ignorance, et l'Évangéliste ajoute aussitôt : « Jésus disait cela pour le tenter ; car il savait bien ce qu'il devait faire. » (S. Jean, VI, 6.) Il avait une chair semblable à celle des pécheurs lorsqu'il demandait à boire à la Samaritaine, comme s'il avait soif; mais cette chair était exempte de tout péché lorsqu'il engageait cette femme à lui demander « cette eau vive qui l'empêcherait d'avoir soif et qui serait en elle une source d'eau jaillissante pour la vie éternelle. » (S. Jean, IV, 14.)

Il avait une chair véritable lorsqu'il dormait sur la barque; mais, pour que ces disciplesne fussent pas trompés par l'apparence du péché, « il se leva, commandaaux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. » (S. Matth., VIII, 26.) Il paraissait soumis, comme tous les autres, au péché lorsqu'on disait de lui : « Si cet homme était un prophète, il saurait quelle est cette femme qui le touche et que c'est une pécheresse; » mais comme il n'avait pas la réalité du péché, il repoussa les pensées de blasphème du pharisien et remit les péchés de la Madeleine. (S. Luc, VII, 39.) Il paraissait bien avoir la chair des pécheurs, lorsque placé comme les hommes en présence de la mort, et frappé des supplices affreux qui l'attendaient, il priait en disant : « Mon Père, si

cela est possible, que ce calice s'éloigne de moi; mon âme est triste jusqu'à la mort. » (S. Matth., xxvi, 39.) Mais cette tristesse était exempte de péché, et l'Auteur de la vie ne pouvait redouter la mort; car il disait : « Personne ne m'ôte mon âme, mais c'est moi qui la donne de moi-même. J'ai le pouvoir de la donner, et j'ai aussi le pouvoir de la reprendre. » (S. Jean, x, 17.)

12. C'est en cela que Celui qui est né d'une vierge diffère de nous qui naissons du mariage. Nous portons tous dans notre chair, non pas la ressemblance, mais la vérité du péché, tandis que Notre-Seigneur, en s'incarnant véritablement, n'a pas pris la vérité, mais la ressemblance du péché. Les Pharisiens savaient bien qu'il était écrit dans le prophète Isaïe : « Il n'a pas fait de péché, et le mensonge ne s'est pas trouvé dans sa bouche » (Isaïe, LIII, 6); et cependant ils étaient tellement trompés par cette ressemblance de la chair de péché qu'ils disaient : « Voici un homme qui est gourmand et sujet au vin, qui est l'ami des publicains et des pécheurs » (S. Matth., xi, 19); et à l'aveugle qui avait été guéri par Notre-Seigneur : « Rends gloire à Dieu, car nous savons que cet homme est un pécheur. » (S. Jean, ix, 24.) Ils disaient aussi à Pilate : « Si cet homme n'était pas coupable, nous ne vous l'aurions pas livré. » (S. Jean, xviii, 30.)

Ce serait donc s'égaler à Notre-Seigneur, avec orgueil et blasphème, que d'oser se dire sans péché; car ce serait dire qu'on a comme lui la ressemblance, et non pas la vérité du péché.

13. L'Écriture déclare clairement que les justes et les saints ne sont pas exempts de fautes, lorsqu'elle dit : « Le juste tombe sept fois par jour et se relève. » (Prov., XXIV, 16.) Qu'est-ce que tomber, si ce n'est pécher? Et cependant, tout en disant qu'il tombe sept fois, elle l'appelle juste. Ces chutes de la faiblesse humaine n'empêchent pas la justice, parce qu'il y a une grande différence entre la chute du juste et la chute du pécheur. Quelle différence, en effet, entre commettre un péché mortel ou se laisser surprendre par une pensée qui n'est pas exempte de faute, pécher par ignorance ou par oubli, se laisser aller à des paroles inutiles, avoir quelque doute sur la foi, céder à quelque mouvement subtil de vaine gloire et s'écarter un peu de la perfection par l'entraînement de la nature! Ce sont les sept chutes que les saints peuvent faire quelquefois sans cesser d'être justes. Quoiqu'elles soient légères, elles empêchent cependant qu'ils ne soient sans péché. Aussi ont-ils à se repentir tous les jours et ne doivent-ils jamais cesser de demander sincèrement à Dieu le pardon de leurs fautes, en disant : « Remettez-nous nos dettes. »

Il est facile de montrer, par des exemples évidents, que quelques saints se sont égarés, sans perdre cependant leur justice. Ne faut-il pas croire que saint Pierre, le prince des Apôtres, était juste, surtout au temps où Notre-Seigneur lui disait : « Tu es heureux, Simon, fils de Jonas, parce que la chair et le sang ne t'ont pas révélé cela, mais mon Père qui est dans les cieux. Aussi je te donnerai les clefs du

royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel. » (S. Matth., xvi, 17.) Quoi de plus beau que cette louange de Notre-Seigneur? Quoi de plus élevé que ce bonheur et cette puissance? Et cependant peu après, lorsque saint Pierre, ignorant le mystère de la Passion, s'opposait à son insu au bien que le genre humain en retirerait, en disant : « Que cela ne vous arrive pas, Seigneur; non, cela ne sera pas, » il entend cette parole : « Éloigne-toi de moi, Satan, tu me scandalises; car tu ne sais pas ce qui est de Dieu, mais ce qui est des hommes. » (Ibid., 23.) Lorsque la Vérité même lui adressait ces paroles, faut-il croire qu'il ne fût pas tombé dans une faute, ou qu'il ne fût pas resté dans la justice et la sainteté? Peut-on nier aussi sa chute, lorsque la crainte des persécuteurs lui fit renoncer trois fois son maître? Mais aussitôt le repentir s'empare de son cœur, et, grâce aux larmes abondantes qui effacèrent une si grande faute, il ne perdit pas le mérite de sa sainteté et de sa justice.

C'est à lui et aux saints qui lui ressemblent qu'il faut appliquer cette parole de David : « Le Seigneur dirige les pas de l'homme qui désire marcher dans sa voie. Lorsqu'il tombe, il ne sera pas brisé, parce que le Seigneur le soutient de sa main. » (Ps. xxxvi, 23.) Celui dont Dieu dirige les pas, peut-il ne pas être juste? et cependant il est dit de lui : « Lorsqu'il tombe, il ne sera pas brisé. » Qu'est-ce que tomber, si ce n'est pécher? et celui-là n'est pas brisé, c'est-à-dire n'est

pas accablé par le poids de son péché. Il paraît un instant brisé, mais le secours de Dieu qu'il implore le relève; cette prompte résurrection le conserve dans la justice; et si la faiblesse de la chair lui a fait perdre quelque chose, la main qui le soutient réparera tout bientôt. Il ne cessera pas d'être saint après sa chute, dès qu'il reconnaît qu'il ne peut être justifié par ses œuvres, et que la grâce d'en haut est seule capable de le délivrer de tous ses péchés. Il crie toujours avec l'Apôtre : « Malheureux que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? Ce sera la grâce de Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (Rom., VII, 24.)

14. L'apôtre saint Paul, en effet, qui savait que l'homme ne pouvait, dans l'agitation et la résistance de ses pensées, atteindre cet abîme ineffable de la pureté divine, disait d'abord dans cette longue lutte dont il souffrait : « Je ne fais pas le bien que je veux et je fais le mal que je hais; » et encore : « Si je fais le mal que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui agis, c'est le péché qui est en moi. Je me complais dans la la loi de Dieu, selon l'homme intérieur; mais je sens dans mes membres une autre loi qui répugne à la loi de mon esprit, et qui me rend ainsi captif de cette loi du péché qui est dans mes membres. » (Rom., VII, 15.) En voyant sa faiblesse et celle de la nature humaine, l'Apôtre, effrayé des tempêtes de cet océan, se réfugie dans le port assuré de la grâce divine; semblable au navigateur qui va périr sous la charge, il désespère de sa faiblesse naturelle et il implore avec angoisse Celui qui peut seul le sauver du naufrage.

« Malheureux ! s'écrie-t-il, qui me délivrera de ce corps de mort? » et aussitôt ce secours qu'il n'attendait pas de la faiblesse humaine, il l'espère de la Bonté divine, et il ajoute : « La grâce de Dieu par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. »

15. L'ABBÉ GERMAIN. Beaucoup de personnes, mon Père, pensent que l'Apôtre dans ce passage ne parle pas de lui-même, mais en général des pécheurs qui veulent s'abstenir des plaisirs de la chair et qui ne peuvent se faire violence, parce qu'ils sont liés par leurs anciens vices et captivés par leurs passions. L'habitude du péché les tyrannise, et cet esclavage les empêche de respirer librement l'air pur de la chasteté. Comment appliquer à l'Apôtre, qui était arrivé certainement au sommet de la perfection, ce qu'il disait : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais ; » et ce qu'il ajoute : « Si donc je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui agis, mais c'est le péché qui habite en moi. Car, selon l'homme intérieur, je me complais dans la loi de Dieu ; mais je vois une autre loi dans mes membres qui combat la loi de mon esprit et me retient captif sous la loi du péché qui est dans mes membres. » (Rom., VII, 23.) De telles paroles peuvent-elles convenir à un si grand Apôtre? Quel est le bien qu'il n'a pu faire, et à quel mal sa nature l'a-t-elle entraîné malgré lui, quoique ne le voulant pas et le détestant? A l'esclavage de quel péché pouvait être soumis ce vase d'élection où parlait Notre-Seigneur Jésus-Christ? N'avait-il pas dompté toute révolte qui s'élève contre la Majesté divine?

(II Cor., x, 5); et ne disait-il pas avec confiance de lui-même : « J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai conservé la foi. Il ne me reste plus à recevoir que cette couronne de justice que le Seigneur, le juste Juge, me donnera en ce jour. » (II Tim., IV, 7.)

16. L'ABBÉ THÉONAS. Je croyais entrer dans le port assuré du silence, et voilà que vous me forcez à parcourir encore l'étendue d'une question bien profonde. Mais profitons de l'occasion favorable pour nous arrêter, et jetons un peu l'ancre, après une si longue conférence. Demain, si aucune tempête ne s'y oppose, nous tendrons la voile de notre intelligence au souffle heureux du Saint-Esprit.

---